



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Lettre d'informations EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2018-2019

- I. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive
- II. Actualités 2018-2019
- III. Fédérer et donner sens à l'action professionnelle collective et individuelle
- IV. Des outils au service des enseignants et des équipes EPS
- V. Bilans 2017-2018 et perspectives pour l'année 2018-2019
- VI. Agenda académique 2018-2019

I. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive

Les IA-IPR EPS de l'académie :

Florence CHEVAL florence.cheval.ipr@ac-besancon.fr	Catherine DODANE catherine.dodane@ac-besancon.fr
---	--

Nous serons accompagnées cette année par les chargés de missions auprès des IA-IPR dont les noms et les missions spécifiques figurent ci-dessous:

Agnès RONGEOT	agnes.rongeot@ac-besancon.fr	Dossier EXAMENS – Coordination DEC Visites et réunions équipes cadre PPCR
François VERAÏN-BRUOT	francois.verain-bruot@ac-besancon.fr	Dossier formation - Coordination DIFOR Visites et réunions équipes cadre PPCR
Patrick DUPUIS	patrick.dupuis@ac-besancon.fr	Dossier politique sportive - Visites et réunions équipes cadre PPCR
Marc AMIOTTE-SUCHET	marc.amiotte-suchet@ac-besancon.fr	IAN et WEBMESTRE. Groupe académique « numérique » - Formation DIFOR et DANE « numérique »
Emmanuelle DE PIZZOL	emmanuelle.clot-de-pizzol@ac-besancon.fr	FA (formatrice académique) ESPE et Formation concours du CAPEPS interne -
Jean-Noël MEUNIER	jean-Noel.meunier@ac-besancon.fr	FA (formateur académique) ESPE
Sandrine AMIOTTE-SUCHET	sandrine.amiotte-suchet@ac-besancon.fr	Visites et réunions équipes cadre PPCR Formation secteur et concours CAPEPS interne. Dossier cycle 3
Laetitia CHAUVEY	laetitia.chauvey@ac-besancon.fr	Dossier « parcours éducatif de santé » - WEBMESTRE
Anne BONNARD	anne.bonnard@ac-besancon.fr	FA (formatrice académique) ESPE

II. Actualités 2018-2019

Cette lettre d'informations vient compléter et décliner la lettre commune de rentrée des IA-IPR et des IEN ET-EG-IO.

Nous insistons auprès des équipes pédagogiques et des enseignants d'EPS sur la nécessité de positionner la discipline dans les priorités académiques <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article612&lang=fr> et nationales <http://www.education.gouv.fr/cid133383/ensemble-pour-ecole-confiance-annee-scolaire-2018-2019.html> <http://www.education.gouv.fr/cid133446/rentree-2018-la-lettre-de-jean-michel-blanquer-aux-professeurs.html>

A) Les réformes

Les réformes en cours et à venir concernent les lycées d'enseignement général et technologique ainsi que la voie professionnelle. Vous trouverez ci-dessous les informations disponibles sur le site Eduscol ainsi que le BO du 19 juillet 2018. Nous vous tiendrons informés en temps et heure des évolutions concernant la discipline EPS et nous vous accompagnerons dans la mise en œuvre de ces réformes au sein de vos établissements.

Ressources Eduscol :

- Vers le bac 2021

<http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

-Transformer le lycée professionnel

<http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

BO du 19 juillet 2018

<http://www.education.gouv.fr/cid132955/au-bo-du-19-juillet-2018-les-baccalaureats-general-et-technologique-a-partir-de-la-session-2021-de-l-examen.html>

B) La politique sportive

Les organisations en matière de sport scolaire et partenariats sportifs (associations sportives, sections sportives scolaires, LAES...) témoignent dans l'académie d'un dynamisme remarquable, mobilisant un ensemble d'acteurs, attaché aux valeurs éducatives du sport.

Cette année 2018-2019 sera marquée par le renouvellement du plan pour les lycées 2019-2022.

Le texte réglementaire concernant les classes à horaires aménagés en sport (CHAS) sera diffusé dès sa parution.

La labellisation des établissements « génération 2024 », l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse en 2020 (JOJ) constituent d'autres leviers de mobilisation des acteurs en matière sportive dans l'académie. Les valeurs de l'olympisme et plus généralement celles du sport sont des valeurs éducatives universelles, transmissibles dès le plus jeune âge et qui trouvent leur premier terrain d'expression dans les enseignements scolaires, les associations sportives et les dispositifs sportifs en partenariat.

1) La labellisation « Génération 2024 » des établissements de l'académie

L'organisation des Jeux olympiques à Paris en 2024 est une formidable occasion de porter les valeurs de l'olympisme et d'une manière plus globale les valeurs éducatives et civiques du sport à l'École.

L'Éducation nationale se mobilise pour faire des Jeux olympiques un horizon de progrès pour tous.

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises, et notamment celle de la création d'un label « Génération 2024 » au cours de l'année 2017-2018 pour les établissements scolaires.

Trois temps importants permettront de porter cette ambition :

- 26 septembre 2018 : la Journée nationale du sport scolaire
- 4 au 9 février 2019 : la Semaine olympique et paralympique
- 23 juin 2019 : la Journée olympique.

Dès octobre 2018, un appel à projets sera envoyé aux écoles et établissements scolaires afin de candidater à la labellisation pour la rentrée 2019.

Ressources :

Dossier de Presse du ministère « Ensemble pour l'école de la confiance »

Dossier de Presse du 30 août 2018 « la rentrée 2018 dans l'académie de Besançon » (cf fiche13)

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article7740>

Ressources Eduscol « Génération 2024 »

<http://eduscol.education.fr/cid131926/dispositif-national-et-accompagnement-local.html>

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mediatheque/17/6/Cahier_des_charges_labellisation_970176.pdf

2) Les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ 2020)

Par lettre du 25 juin 2018, les établissements scolaires ont été sollicités pour la conception et mise en œuvre de projets dans le cadre des « Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 ».

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse se dérouleront du 9 au 22 janvier 2020 à Lausanne et dans le département du Jura (site des Tuffes, Station des Rousses). Ces jeux ont pour objectif de « valoriser et de responsabiliser la jeunesse en lui permettant de devenir une ambassadrice des valeurs positives du sport, d'acquérir de nouveaux talents et de s'accomplir en devenant les leaders de demain ». Il s'agit donc d'engager l'ensemble de la population et en particulier la jeunesse autour de ces JOJ.

Les équipes éducatives intéressées peuvent prendre appui sur le programme éducatif et culturel mis à leur disposition par les organisateurs et/ou concevoir un projet dans ce cadre (cf courrier adressé aux établissements en date du 25 juin 2018) Ces projets peuvent, par ailleurs, servir de point d'appui pour les établissements scolaires souhaitant se mobiliser, prochainement, dans le dispositif de labellisation « Génération 2024 »

Rappel : les projets doivent parvenir **avant le 21 décembre 2018 à cette adresse** : joj2020@ac-besancon.fr

Ressources académiques JOJ 2020

Présentation JOJ Lausanne 2020

Projets JOJ à destination des scolaires

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article722&lang=fr>

3) La journée nationale du sport scolaire 2018

La Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS) 2018 est fixée au **mercredi 26 septembre 2018**. Cette journée est l'occasion de promouvoir la dynamique des associations sportives d'établissement et de l'UNSS tant auprès des élèves que des parents, du mouvement sportif et des collectivités territoriales.

C) La sécurité en EPS

En complément aux exigences strictes de sécurité rappelées dans la note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 et la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004, **la circulaire N° 2017-075 du 19 avril 2017**, énonce des conseils et des recommandations spécifiques aux APPN devant être pris en compte à la fois dans le cadre d'une réflexion académique et dans la pratique quotidienne des enseignants.

L'Inspection pédagogique EPS a mis en place un **groupe de travail académique** sur la problématique de l'enseignement des activités physiques de pleine nature. Ce groupe d'enseignants experts "sollicités" par l'inspection a contribué avec professionnalisme et efficacité à répondre aux besoins en formation-information des enseignants de l'académie (formations institutionnelles, stages académiques et de secteur, espace dédié aux questions-réponses....

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique44>

D) La laïcité

Nous vous rappelons que tous les personnels de l'académie peuvent disposer de l'application numérique "Questions de laïcité" accessible depuis la page "Personnels" du site de l'académie avec vos identifiants de messagerie (<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique27>). Cette application vous fournit des ressources sur la laïcité, des informations sur les situations dans lesquelles le principe républicain de laïcité peut être mis en cause dans les enseignements ou dans la vie de l'établissement ; elle permet également de déposer une question si la situation rencontrée ne se trouve pas dans la base de données ou d'effectuer un signalement en cas d'atteinte à la laïcité ; signalement pris en charge par l'équipe académique "laïcité, faits religieux" qui pourra vous proposer un accompagnement.

Vous accéderez à l'aide de ce lien au vademécum « la laïcité à l'école » publié sur le site Eduscol. http://cache.media.eduscol.education.fr/file/laicite/89/4/Vademecum_laicite_VF2_955894.pdf

E) Les outils académiques de communication

Le site académique

Le site EPS de l'académie est un vecteur d'informations et de communication incontournable. Il est régulièrement mis à jour et vous avez aujourd'hui la possibilité de vous y abonner (Flux RSS): <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article673&lang=fr>
Pour la rentrée 2018, le site EPS de l'académie a été repensé dans sa totalité, les rubriques sont organisées différemment afin, nous l'espérons, de faciliter la recherche d'informations.

Vous y retrouverez les différents textes en vigueur, notamment des mises à jour régulières concernant la réforme du lycée. De nouvelles rubriques ont vu le jour comme la sécurité dans les APPN

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique137&lang=fr>

Les productions des différents groupes de travail y seront régulièrement publiées ainsi que les statistiques des résultats aux examens.

EPSenligne

<https://applilocale.ac-besancon.fr/epsenligne/entites/etablissement>

EPSENLIGNE : l'application "EPS en ligne", accessible depuis tout appareil connecté, demeure l'outil principal de recueil des données nécessaires et indispensables pour dresser un état des lieux précis de la discipline dans l'académie. Cet outil facilite la transmission d'informations entre les établissements et les instances académiques.

EPSenligne sera ouverte à partir du lundi 24 septembre 2018 (la date limite de dépôt des pièces dans l'application est fixée au **vendredi 9 novembre 2018**).

Un accès à cette application sera présent sur la page d'accueil du site EPS de l'académie ou depuis votre espace de travail en ligne (<https://pia.ac-besancon.fr/accueil/>). Vos identifiants académiques seront nécessaires pour vous y connecter.

L'interface a été simplifiée, et chaque équipe pourra simplement y déposer les documents en sa possession (Projet d'EPS, programmation et EDT, projet d'AS, et autres documents) permettant une bonne compréhension du fonctionnement de l'EPS dans l'établissement. Contacter Marc AMIOTTE-SUCHET en cas de problème d'accès.

III. Fédérer et donner sens à l'action professionnelle collective et individuelle

En cohérence avec les éléments d'actualité et en continuité avec les orientations précédentes, l'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive invite les équipes pédagogiques à se mobiliser plus particulièrement autour des axes suivants :

a) Une école exigeante et attentive au parcours de chaque élève, et plus particulièrement :

- une culture de l'évaluation au service des apprentissages
- des parcours scolaires cohérents, adaptés et inclusifs.

b) Une école porteuse des valeurs de la république, et plus particulièrement :

- une école laïque qui prépare aux enjeux d'une société démocratique (parcours citoyen, lutte contre les discriminations, égalité entre les filles et les garçons, développement durable...)
- un cadre de vie apaisé et respectueux qui met en confiance les élèves et les personnels pour favoriser la réussite de tous.

c) Une école ouverte sur le monde contemporain, et plus particulièrement :

- la transformation numérique de l'école
- l'ouverture culturelle et partenariale.

IV. Des outils au service des enseignants et des équipes EPS

Les ressources nationales (Eduscol) et académiques (les sites académiques via Edubase) ont vocation à nourrir la réflexion des équipes au sein des établissements.

Le travail de conception des équipes reste essentiel à la formalisation :

- DU PROJET PEDAGOGIQUE EPS

Il est conçu comme un outil professionnel collectif, tenant compte des choix opérés dans l'établissement et s'affirme comme force de proposition pour rendre lisible des objectifs éducatifs clairement identifiés et partagés.

Il pose les enjeux éducatifs, précise les effets attendus, construit une fluidité du parcours de formation de l'élève. Il intègre plus largement toutes les actions ou dispositifs liés à l'EPS, visant à répondre à la diversité des élèves dans un établissement scolaire : enseignement et contrôles adaptés, sections sportives scolaires, enseignement facultatif, enseignement d'exploration et de complément, lycée d'accueil d'excellence sportive

Il est un outil de positionnement, de dialogue et de communication de la discipline.

Au collège, le projet pédagogique EPS a pour vocation de préciser les choix disciplinaires permettant à chaque élève d'atteindre les attendus de fin de cycle 3 et de fin cycle 4. Ainsi, il rend lisible la contribution de l'EPS à la maîtrise des 5 domaines de formation du socle commun de connaissances de compétences et de culture (S4C), et précise les modalités qui en permettent la validation.

Au lycée, au-delà de l'intérêt de formaliser pour une équipe disciplinaire ses choix en matière de politique éducative, ce projet permet d'explicitier les effets éducatifs visés, de les planifier sur l'ensemble du trajet de formation de l'élève pour mieux articuler l'enseignement et l'évaluation des Compétences Propres (CP) avec les Compétences Méthodologiques et Sociales (CMS). Nous rappelons la nécessité d'une construction progressive au cours du cursus de formation en lycée des compétences attendues lors de la certification aux examens.

- DE PROJETS DE CLASSE

C'est d'abord au cœur de la classe que se jouent les progrès et la réussite de chaque élève. Chaque enseignant doit développer des stratégies d'enseignement au service d'une démarche d'apprentissage active de l'élève. Bien qu'inscrivant son action individuelle dans le cadre collectif, l'enseignant exploite ses capacités de conception et d'innovation pour adapter son enseignement aux caractéristiques (ressources et besoins) des élèves de la classe.

Au même titre que les acquisitions motrices le faire et le vivre ensemble, l'estime de soi, le sentiment de réussite, la curiosité et le plaisir suscitent l'envie d'apprendre et la persévérance scolaire.

L'intégration des outils numériques au cœur de la leçon comme vecteur du développement des compétences doit favoriser la réussite de tous les élèves.

Les collectivités dotent de plus en plus les établissements d'outils numériques et chaque enseignant pourra encore cette année bénéficier de formations spécifiques pour prendre en main, utiliser et faire utiliser ces outils qui doivent aujourd'hui faire partie intégrante de l'environnement éducatif de tous les élèves.

V – Bilans 2017-2018 et perspectives 2018-2019

➤ **Les rendez-vous de carrière et les accompagnements individuels et collectifs réalisés dans le cadre du PPCR**

Les deux IA IPR EPS ont réalisé en 2017-2018 :

- 63 visites dans le cadre du PPCR (enseignants du public et du privé, certifiés et agrégés des 6^e, 8^e et 9^e échelons éligibles aux rendez-vous de carrière) ;
- 24 visites des enseignants EPS stagiaires (en formation alternée à l'EPSE) et des lauréats aux concours internes session 2017 dans le cadre du protocole académique.
- des collègues ont bénéficié d'une visite conseil.

Les chargés de missions EPS (Agnès Rongeot, Patrick Dupuis, François Verain-Bruot et Sandrine Amiotte-Suchet) ont réalisé, dans le cadre du volet accompagnement du PPCR 16 visites individuelles et 10 visites collectives (réunions d'équipes EPS).

➤ **Les groupes académiques de réflexion et production de ressources**
<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article518&lang=fr>

- La « Commission Lycées » regroupe 13 enseignants en charge de la validation des protocoles établissement pour les examens et de l'harmonisation des notes des candidats de l'académie. Cette commission a vocation à servir d'appui à l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre des réformes.

- La « Commission Collèges » regroupe 28 enseignants en charge de formations (stage de secteur « projet EPS ») et/ou de propositions de ressources académiques, en complément des ressources nationales (site Eduscol).
<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique145>

- Le groupe « parcours éducatif de santé » réunit depuis la rentrée scolaire 2017, 6 enseignants de la commission collège en charge de propositions de ressources académiques en complément des ressources nationales (site Eduscol).
<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique130>

- Le groupe « EPS et numérique » concerne 15 enseignants d'EPS en charge de formations (académiques et de secteur) et de propositions de ressources académiques en complément des ressources nationales (site Eduscol).
<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique23&lang=fr>

- Le groupe « APPN, sécurité et pratiques pédagogiques » réunit 25 enseignants d'EPS en charge de formations (académiques et de secteur) et de propositions de ressources académiques en complément des ressources nationales (site Eduscol).
<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique137>

- Un groupe inter degrés et inter catégoriel « EPS CYCLE 3 » sera mis en place cette année. Il sera constitué de personnels et enseignants du premier et second degré (IA-IPR, IEN, CPD et CPC EPS, professeurs EPS). Ce groupe aura pour objectif d'identifier les besoins en formation, informations des enseignants et de définir les modalités de réponses à ces besoins.

➤ **La formation initiale**

Au 1er septembre 2018, l'académie de Besançon accueille 17 professeurs stagiaires en EPS (dont 1 dans l'enseignement privé ainsi que des lauréats de l'agrégation et du Capest interne). Plus spécifiquement, 13 professeurs stagiaires sont affectés dans les établissements publics et relèvent d'une formation en alternance (ÉSPÉ et établissements scolaires). Pour rappel, les professeurs stagiaires en 2017-2018 ont tous été proposés à la titularisation par le jury académique en juin 2018. La formation dispensée par l'ESPE et en établissement scolaire donne tout son sens au principe d'alternance et garantit la réussite des professeurs stagiaires. Plus particulièrement, le rôle des tuteurs ainsi que l'investissement des établissements d'accueil sont à saluer au regard de cette efficacité collective.

Nous invitons l'ensemble des équipes éducatives à contribuer pleinement à l'accueil et à la formation des futurs ou nouveaux personnels de l'Education Nationale (professeurs stagiaires à temps plein, professeurs stagiaires en alternance, étudiants en stage filée en Master MEEF 1), consolidant progressivement au cours du parcours de formation à l'université les compétences professionnelles des futurs fonctionnaires. En 2018-2019, l'accueil en—établissements scolaires des étudiants inscrits en master MEEF 1 en EPS se déroulera en deux temps ; un stage massé d'observation du lundi 5 novembre 2018 au jeudi 8 novembre inclus puis un stage filé les lundis à compter du 12 novembre jusqu'au 11 février 2019 (excepté le lundi 17 décembre pour cause d'examen universitaire).

➤ **L'animation pédagogique et la formation continue**

La formation continue qu'elle soit académique ou de secteur constitue un levier important de la mise œuvre de la stratégie académique d'accompagnement et de valorisation des personnels. Le plan académique de formation (PAF) s'inscrit dans le cadre des évolutions actuelles du système éducatif. Son contenu articule les enjeux nationaux, les priorités académiques arrêtées par le Recteur, les besoins identifiés par l'inspection pédagogique régionale et ceux exprimés par les professeurs ou les équipes au niveau des secteurs.

Bilan chiffré animation pédagogique et formation continue (stages académiques et formations de secteur)

- 6 demi-journées institutionnelles ont été organisées à destination de l'ensemble des personnels (public et privé collège, lycée GT et lycée professionnel) sur la thématique de la sécurité dans l'enseignement des pratiques physiques de pleine nature.

- 14 journées de formation spécifique à la pratique en escalade ont été organisées pour une mise en œuvre de la sécurité et des adaptations pédagogiques.

-53,5 journées ont été proposées dans le cadre de la formation continue de secteur et académique.

- les journées dédiées aux usages du numérique et à l'actualisation du projet pédagogique EPS en collège se sont poursuivies.

- Enfin, 25 collègues ont bénéficié de la formation académique aux concours internes (30 journées de formation pour l'agrégation interne, CAPEPS et CAER interne et CAPEPS et CAER réservé). 6 collègues ont été lauréats d'un concours à la session 2018.

Le taux de présence est de 73% (toutes formations confondues). Les collègues concernés par une impossibilité d'assister à une formation sont invités à prévenir les services de la DIFOR par voie hiérarchique afin de permettre aux collègues de la liste d'attente de bénéficier des temps de formation organisés.

Les concours internes (CAPEPS et agrégation) contribuent à la formation des personnels. A ce titre, les enseignants désireux de se présenter à ces concours peuvent bénéficier d'une formation académique conséquente. (25 journées à destination de l'agrégation interne, 5 journées pour le CAPEPS interne)

Les informations relatives et les modalités d'inscription sont disponibles dans GAIA et sur le site EPS de l'académie.

(<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique2>)

➤ **Les sections sportives scolaires dans l'académie**

Pendant l'année scolaire 2017-18, 2948 élèves ont bénéficié d'interventions pédagogiques dans les 138 sections sportives scolaires labellisées.

Arrêtés des sections sportives scolaires <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article408&lang=fr>

« Politique sportive. Bilan et perspectives 2018-2019 » <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article734&lang=fr>

Cet important dispositif scolaire est réglementé par la circulaire de 2011. Ses enjeux et modalités de fonctionnement ont été précisés par Monsieur le Recteur dans le document « Politique sportive- Orientations et procédures académiques » publié le 7 décembre 2015.

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article613&lang=fr>

Comme chaque année, chacune des 138 sections sportives scolaires identifiera son fonctionnement dans un document transmis par l'inspection. Ce **document de suivi** renseigné par chaque section sportive scolaire devra être renvoyé à l'inspection **pour le 12 octobre 2018**.

Le plan 2016-19 des SSS des lycées se finalise en juin 2019 : Par conséquent, chaque lycée de l'académie recevra prochainement un « **document de création ou de renouvellement d'une section sportive scolaire en lycée** » afin de déposer une candidature pour le plan pluriannuel 2019-2022.

A noter : des réunions des coordonnateurs de sections sportives scolaires seront organisées au cours de l'année 2018-2019.

➤ **Les examens dans l'académie**

Vous trouverez prochainement le rapport académique pour les examens d'EPS à la session 2018 sur le site académique

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique29&lang=fr>

Nous vous rappelons 3 informations importantes :

- La liste académique pour l'ensemble des examens du second degré se déroulant en CCF (Baccalauréat général et technologique, baccalauréat professionnel, CAP et BEP) **sera à partir de la session 2019** :

CP2	CP3	CP4	CP5
Run-Arc	Aérobic-Step	Ultimate	Biathlon (course-tir)

-Le référentiel de l'ensemble des épreuves du baccalauréat général et technologique a été republié au **BO N° 25 du 21 juin 2018** (circulaire N°2018-067 du 18 juin 2018 et référentiel complet en pièces jointes). Nous vous précisons que 4 référentiels seulement ont été modifiés : CP1 Natation de distance Niveau 5, CP1 Demi-fond Niveau 4, CP2 Escalade Niveau 4 et CP3 Acrosport. http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=131576

-La circulaire de la voie professionnelle a été republiée in extenso au **BO N°9 du 1er mars 2018** avec l'ensemble des référentiels (circulaire N° 2018-029 du 26 février 2018 et référentiels en pièces jointes).
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126626

V. Agenda académique

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article556>

Lundi 24 septembre	Ouverture accès EPSenligne
Mercredi 26 septembre	Journée Nationale du Sport Scolaire
Jeudi 4 octobre	Réunion des responsables de la formation de secteur
Vendredi 5 octobre	Réunion CAPEPS interne
Vendredi 12 octobre	Retour des dossiers de suivi annuel des sections sportives scolaires
Du mercredi 10 au samedi 20 octobre	Ouverture EPSNET pour validation protocoles examens
Jeudi 8 novembre	Commission de validation des protocoles d'examens lycée
Vendredi 9 novembre	Réunion commission collège
Vendredi 12 avril	Entretiens sportifs de haut niveau et podiums UNSS
Mardi 14 mai	Epreuves obligatoires ponctuelles
Jeudi 23 mai	Epreuves facultatives ponctuelles
Mercredi 12 juin	Fin de saisie des notes d'examens EPSNET
Jeudi 20 juin	Commission académique d'harmonisation des notes examens (CAHN)

➤ COURRIERS ET MESSAGES

Pour toute information ou problème, les Chefs d'établissements et les enseignants d'EPS, sous couvert de leur Chef d'établissement, prendront contact avec l'inspection pédagogique régionale :

- par courriel, systématiquement, aux deux adresses électroniques mentionnées plus haut,
- par courrier : Florence CHEVAL et Catherine DODANE
10 rue de la Convention
25030 BESANCON Cedex
- par téléphone : 03 81 65 49 33.

Nous vous rappelons que chaque enseignant de l'académie de Besançon dispose d'une messagerie professionnelle. Les enseignants veilleront à consulter régulièrement leur boîte académique, qui reste un moyen privilégié de liaison avec les services du rectorat et notamment l'inspection pédagogique.

Notre priorité est **d'accompagner aux mieux les équipes pédagogiques et les enseignants d'éducation physique et sportive** dans leur activité professionnelle au service de la réussite de l'ensemble des élèves de l'académie. Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une bonne année scolaire.

Florence CHEVAL et Catherine DODANE,
IA-IPR EPS